Monsieur le Président

de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire,

Nanses, le 18 février 2014,

Nous tenons à vous faire part de notre déception : il y aura un grand absent lors du débat des élections municipales dans la région nantaise.

Ce grand absent, c'est une expertise qui aurait dû être réalisée, par vos services, du lourd dossier de la convention de type « Partenariat-Public-Privé » (PPP) qui lie les principales collectivités locales avec la société Vinci, en vue de la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Or cette expertise n'a pas été diligentée, malgré des demandes qui vous sont parvenues à plusieurs reprises (notamment en janvier et juin 2013).

Il ne semble y avoir aucune raison technique de ne pas engager ces audits et contrôles des comptes publics, la Chambre régionale des comptes de la région Provence Alpes Cote d'Azur vient en effet de rendre publiques ses observations à Marseille pour les travaux du Stade vélodrome, réalisés pareillement en PPP. La Cour des comptes s'est de son côté à plusieurs reprises intéressée aux PPP des concessions des autoroutes.

Il nous semble scandaleux que les citoyens électeurs ne soient pas éclairés sur les risques considérables des PPP, qui privatisent les bénéfices quand il y en a et socialisent les pertes, comme on l'a vu dans certaines affaires d'autoroute lourdement déficitaires, du stade de football MMArena de la ville du Mans, ou plus près de nous de l'hôpital de Saint-Nazaire.

Les citoyens sont en droit de savoir, en cette année 2014, comment leurs élus locaux engageront les ressources fiscales et les endettements publics, et comment ils risqueront peut-être la pérennité des services publics locaux, et donc aussi le bien-être de nos enfants, pour de longues années, en s'engageant à l'aveugle dans un projet d'aéroport aux nécessités plus qu' hasardeuses. Un aéroport dont les risques de déficits et de sur-coûts sont habilement dissimulés dans un dossier d'une extraordinaire complexité technique et juridique.

En l'état, nous considérons que l'ignorance dans laquelle le public est tenu est particulièrement grave, et qu'elle est de nature à altérer la sincérité du prochain scrutin municipal dans les Pays de la Loire. Il est pourtant du ressort de la Chambre régionale des comptes d'examiner les gestions publiques et d'évaluer les politiques publiques et les « conditions de leur mise en œuvre au niveau local ».

C'est la raison pour laquelle nous rendons public ce courrier que nous déposons solennellement devant la Chambre régionale des Comptes, ce 18 février à 18 heures.

Comptant sur votre attention aux demandes émanant de la société civile, nous vous prions de croire, monsieur le Président, dans notre exigence démocratique de transparence et d'expertise indépendante au service de l'intérêt général.

Les sous-signés,